



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025 - N° 2025/85

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date affichage : 17 décembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY, Claire LEGER et Gaëtan BUREAU

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Location des salles des écuries

Validation de la tarification de la vaisselle et du mobilier endommagés et/ou cassés et/ou qui a disparu

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune met à la location les salles des écuries. Les tarifs de location ont été déterminés par délibération n° 2025/56 du 21 juillet 2025.

Monsieur le Maire informe les membres que les dégradations (vaisselle, chaises, tables, chariots, ...) sont constatées. Il convient donc de déterminer les tarifs pour la vaisselle et le mobilier cassés ou détériorés pour que la commune puisse demander le remboursement.

Cette procédure pourrait permettre aux locataires une prise de conscience et ainsi faire attention. La grille tarifaire sera donnée à chaque locataire au moment de la remise des clés lors de l'état des lieux d'entrée.

Monsieur le Maire présente les tarifs proposés pour chaque unité de vaisselle (assiettes, verres, couverts, ...) et mobilier (chaises, tables, chariots, ...) selon un grille tarifaire ci-dessous (annexée à la présente délibération) :

Tarif appliqué en cas de "PERTE" ou de "CASSE"
(Attention la vaisselle se loue en supplément)

	VENDREDI	LUNDI	CASSE
ASSIETTES			
Assiette plate 20,6 cm	2,70 € l'unité		
Assiette plate 26,7 cm	3,50 € l'unité		
Assiette creuse 29,9 cm	4,90 € l'unité		
VERRES			
Verre à pied trempe 19 cl	1,70 € l'unité		
Verre à pied trempe 23 cl	1,80 € l'unité		
Flûte à champagne 17 cl	1,60 € l'unité		
COUVERTS			
Fourchettes de table	2,40 € l'unité		
Cuillère de table	2,40 € l'unité		
Couteau à steak	3,60 € l'unité		
Fourchette à dessert	1,90 € l'unité		
Cuillère à dessert	1,90 € l'unité		
Couteau à dessert	2,60 € l'unité		
Cuillère à café	1,20 € l'unité		
TASSE A CAFÉ			
Tasse 9 cl.....	1,50 € l'unité		
Sous tasse 12 cm.....	1,20 € l'unité		
CORBEILLE A PAIN			
Corbeille à pain 20Ø	8,00 € l'unité		
PLATS INOX			
Petit plat inox	5,50 € l'unité		
Grand plat inox	9,50 € l'unité		
MÉMOBILIERS			
Chaise plastique	25 € l'unité		
Table	60 € l'unité		
Tréteau	20 € l'unité		
Chariot transport tables	250 € l'unité		
AUTRES			

A PRÉCISER :

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** les tarifs en cas de perte, de vol, de casse de la vaisselle et du mobilier lors de location des salles des écuries du château (grille tarifaire en annexe de la présente délibération),
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,